



## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES ARRETES DU MAIRE

### CIRC 2023-40 – Règlementation du stationnement et de la circulation rue du gymnase – travaux de réalisation de grilles d’eaux pluviales.

Le Maire de MAÏCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de Mme DUMONT Sylvie représentant CHOPARD LALLIER TP ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue du gymnase, pendant les travaux de réalisation de grilles d’eaux pluviales ;

### A R R E T E

**Article 1 :** A compter du mercredi 10 mai 2023 à 07 heures et pour une durée de 3 jours, la circulation rue du gymnase entre le bâtiment du futur Crédit Agricole et la station de lavage, la circulation se fera par alterna manuel sur demi-chaussée, afin de permettre la réalisation de travaux pour la réalisation de grilles d’eaux pluviales.

En raison du flux de circulation important lié à la présence du collège Mont Miroir et de la gare routière pour les bus le desservant, la circulation devra être facilitée aux horaires suivants :

- le matin entre 07 heures 30 et 08 heures
- le mercredi midi entre 11 heures 45 et 12 heures 15
- jeudi et vendredi entre 16 heures 30 et 16 heures 45 les autres jours.

**Article 2 :** L’entreprise CHOPARD LALLIER TP, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s’impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Publié sur le site internet le 10 mai 2023

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame DUMONT Sylvie, représentant l'entreprise CHOPARD LALLIER TP,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville.

Maîche, le 05 mai 2023,

Le Maire,

**Régis LIGIER**



Publié sur le site internet le 10 mai 2023